



Mission permanente de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies
Permanent Mission of the Principality of Monaco to the United Nations
866 U.N. Plaza, Suite 520 | New York, NY 10017 | Tel : (212) 832-0721 | Fax : (212) 832-5358

75^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies
New York, 1^{er} décembre 2020

Point 11 : Le sport au service du développement et de la paix

Intervention de S. E. Mme Isabelle PICCO,
Ambassadrice, Représentante permanente

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'introduire le projet de résolution A/75/L.30 intitulé « le sport, facteur de développement durable » en ma qualité de Représentante permanente de Monaco et au nom de S. E. Mme Alya Al-THANI, Représentante permanente de l'Etat du Qatar, en nos qualités de co-présidentes du groupe des amis du sport au service du développement durable, ainsi que des autres co-auteurs.

Nous espérons que d'autres délégations pourront se joindre en tant que co-auteur avant l'adoption du projet et je rappelle que la Déclaration conjointe sur « l'impact de la pandémie sur le sport, l'activité physique et le bien-être et ses effets sur le développement social » avait été endossée par 118 Etats membres en juin dernier.

En premier lieu, nous nous félicitons de l'engagement actif et constructif de toutes les délégations lors des consultations pour que ce projet soit, cette année encore, adopté par l'Assemblée générale par consensus.

Cet engagement démontre tout l'intérêt que les Etats membres portent à la question du sport au service du développement durable. L'action du Système des Nations Unies dans ce domaine en ressort aussi davantage reconnue et renforcée.

La vitalité que continuent d'avoir les échanges sur ce thème démontre aussi qu'il est particulièrement d'actualité, malgré les importants enjeux soulevés par la pandémie de la COVID-19.

Ce projet incorpore, en effet, des éléments nouveaux importants.

Dans le contexte particulier de la présente session, il reconnaît les répercussions importantes de la pandémie de la COVID-19 « sur tous les aspects du sport professionnel, amateur et de masse, ainsi que sur les rassemblements sportifs de jeunes, officiels et informels ».

L'exemple le plus marquant a sans doute été le report des Jeux Olympiques et Paralympiques Tokyo 2020. Le travail sans relâche de toutes les parties concernées, le Comité d'organisation des Jeux, le Comité international olympique, le Comité international paralympique et les autorités japonaises, se poursuit et permettra, nous en sommes convaincus, de célébrer ces événements planétaires à l'été 2021.

A cet exemple particulièrement symbolique, s'ajoute une multitude d'impacts qui sont tous vivement ressentis et déplorés. Les conditions d'entraînement et de compétition des athlètes ont été chamboulées ; les nombreuses restrictions ont posé « des problèmes considérables pour la santé physique et mentale et le bien-être des personnes, des familles et des communautés » ; et les difficultés rencontrées par tout l'écosystème sportif ont eu des répercussions socioéconomiques dans plusieurs domaines, dont celui de l'emploi.

L'ONU, ses entités et les nombreux partenaires pertinents ne sont pas restés sans réponse pour autant et ont notamment étudié l'impact de la pandémie, la place du sport dans nos vies quotidiennes et la contribution que peut jouer le secteur sportif pour le relèvement.

Ainsi, une note d'orientation du Département des affaires économiques et sociales sur « l'impact de la pandémie sur le sport, l'activité physique et le bien-être et ses effets sur le développement social » a été publiée en mai dernier.

De plus, une note d'orientation interagence sur « la réouverture, le redressement et la résilience », à laquelle ont contribué onze entités onusiennes, a été approuvée très récemment.

Les références à la contribution du sport à la santé physique et mentale, à l'autonomisation des jeunes, ainsi qu'au bien-être des individus et des communautés ont aussi été renforcées dans ce projet de résolution.

Le rapport du Secrétaire général fournit une analyse détaillée et très pertinente, d'une part sur les liens entre le sport et la pandémie de la COVID-19 et d'autre part sur la contribution du sport au développement durable.

Ce rapport contient 6 recommandations qui ont toutes été intégrées au projet de résolution. Elles portent respectivement sur :

Premièrement : La cohérence à l'échelle du Système et la coordination,

Deuxièmement : L'inclusion du sport et de l'activité physique dans les plans de relance post-COVID-19 et dans les stratégies nationales de développement durable,

Troisièmement : La fourniture d'orientations en matière de recherche, de normes et de politiques,

Quatrièmement : La fourniture de services de renforcement des capacités, de coopération technique et d'assistance financière, selon qu'il conviendra,

Cinquièmement : L'exploitation de la technologie numérique dans le contexte de la pandémie et au-delà,

Sixièmement : L'élaboration et l'adoption d'indicateurs communs visant à mesurer la contribution de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport.

Enfin, par cette résolution, les Etats membres reconnaissent le travail du Département des affaires économiques et sociales, en charge du portefeuille du sport pour le développement durable depuis 2017 et encouragent le Département à continuer son travail. Les Etats membres sont en outre invités à soutenir ce travail, y compris par le biais de contributions volontaires.

A cet égard, le rôle et les activités de la Division du développement social inclusif et de sa Directrice, Mme Daniela BAS, sont cruciaux.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de dire quelques mots en ma capacité nationale.

La Principauté de Monaco considère depuis longtemps le sport comme un outil de développement, par sa contribution à la santé, l'éducation, l'inclusion et la lutte contre les inégalités. Cette conviction s'est vue renforcée dans les circonstances actuelles.

Pendant la pandémie, l'activité physique a souvent pu continuer uniquement grâce à l'utilisation de technologies digitales, pour suivre des exercices en ligne depuis son domicile par exemple. Toutefois, des disparités existent entre et dans les pays quant à l'accès à ces nouvelles technologies.

Par ailleurs, assurer un accès totalement inclusif au sport, à l'éducation physique et à l'activité physique doit être au centre des efforts de chacun. Il est souvent bien plus difficile pour les filles, les femmes, les personnes handicapées et les personnes en situation vulnérable d'avoir accès aux structures sportives et aux opportunités offertes par le sport. Ces disparités doivent être levées, dès à présent et a fortiori sur le long terme après la phase de réouverture.

Monsieur le Président,

Nous avons besoin, dans notre réponse à la pandémie comme dans tous les autres domaines, d'une solidarité accrue entre les pays et au sein des pays.

Par son pouvoir rassembleur, le mouvement sportif peut être l'un des acteurs majeurs de cet élan solidaire. Il a ainsi été particulièrement opportun que des campagnes de sensibilisation sur la réponse à la crise sanitaire aient été menées conjointement par des entités onusiennes et le secteur sportif. Je pense par exemple à la campagne « #HealthyTogether » du Comité international olympique, de l'ONU et de l'OMS en juin dernier.

Le rôle des données et de statistiques pour mesurer la contribution du sport est également essentiel. Par exemple, il est estimé que, dans les pays de l'Union européenne, le secteur du sport contribue à 2% du PIB et crée plusieurs millions d'emplois. Cet apport socioéconomique dépasse ainsi largement le cadre des seuls athlètes professionnels. C'est en réalité un secteur d'activité qui concerne aussi bien l'entretien et la gestion de stades et d'installations sportives que le tourisme, les médias, ainsi que la production et la consommation d'équipements et de matériels sportifs.

Enfin, je veux aussi réaffirmer que le sport est l'affaire de tous.

Les autorités publiques ont certes une responsabilité première pour assurer l'accès au sport et à l'éducation physique pour tous. Mais la société civile est aussi un formidable moteur pour porter toujours plus haut le potentiel exceptionnel offert par le sport et sa pratique.

A Monaco par exemple, *Peace and Sport*, l'association pour la paix par le sport, met en œuvre depuis de nombreuses années des initiatives pour rendre le sport plus accessible et pour l'utiliser

comme un outil en faveur de la réconciliation des populations sortant d'un conflit. Une application numérique a été lancée pour assister les éducateurs en leur donnant accès, de façon innovante et digitale, à du contenu pédagogique et à la méthodologie développée par *Peace and Sport*.

Par un engagement résolu, au niveau des communautés, le mouvement sportif et le mouvement associatif au sens large peuvent donc mobiliser, convaincre et pousser les autorités à agir pour le bien collectif des sportifs amateurs, des jeunes et de toute la communauté.

Monsieur le Président,

Pour conclure et revenir au projet de résolution, nous nous félicitons par avance de son adoption et en particulier de l'appel lancé au paragraphe 8 du dispositif où les Etats membre sont entre autres encouragés à « inclure le sport et l'activité physique dans les plans de relance post-COVID-19 et les stratégies nationales de développement durable ».

Par son pouvoir unificateur, par sa contribution à la santé physique et mentale, par les valeurs qu'il promeut, par les opportunités économiques qu'il offre et par son impact social, le sport est véritablement un facteur important de développement durable.